

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE du 7 juillet 2014
<i>Compte-rendu</i>	

Titulaires présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Anne-Marie Barbe, Jeanne Lucsanszky, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Béatrice Vial, Colette Giroud, Mrs Jérôme Fauconnier, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Marc Delmas, Laurent Viallard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Jean-Louis Poite, Eric Bernard, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jean-Pierre Bouvier, David Piccarretta, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Véronique Menvielle à Anne-Marie Barbe, Bernard Coquet à Marcel Calvat, Nathalie Pero à Jean-Yves Capron, Solange Saulnier à Gisèle Vallier, Joël Cavret à Daniel Niot, Marie Viola à Christian Roux.

Le Président accueille et félicite Béatrice Vial pour son élection à la mairie de St Paul les Monestier. Il a une pensée pour Solange Saulnier, absente pour raisons de santé.

Marie-Jo Villard est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 10 juin 2014

Laurent Viallard regrette que son intervention n'ait pas été reprise dans son intégralité dans le compte-rendu. Jérôme Fauconnier souligne la difficulté de tout retranscrire d'autant plus que ce n'est pas obligatoire ; l'essentiel étant que le compte-rendu traduise au mieux la teneur des débats et les modalités de vote des délibérations.

☛ **Contre : 1 Abstentions : 2**

Intervention de l'association Vignes et Vignerons : présentation de l'association et du projet mené dans le cadre du programme LEADER

Jérôme Fauconnier souhaite présenter régulièrement en conseil communautaire des associations ou des structures qui participent à la vie quotidienne du territoire. L'association « Vignes et vigneron du Trièves » est, de plus, une bonne illustration du projet LEADER.

Il donne la parole à Gilles Barbe, Président de l'association :

« Cette association, créée le 22 mars 2008 a pour but de sauvegarder et de réimplanter la vigne et de redonner vie à ce patrimoine paysager afin de le transmettre aux générations futures ».

Arrivée Guillaume Gontard

Il rappelle que la vigne est cultivée dans le Trièves depuis l'antiquité avec plusieurs cépages. La plupart des familles cultivaient une vigne. Cette culture a donc marqué le territoire. Le constat établi en 2008 était alarmant puisque, si rien n'était fait, il n'y aurait plus de vigne à l'horizon 2018. D'où la réaction et la création de l'association.

Le projet mené par « Vignes et vigneron », est une démarche active de participation au développement économique et touristique. S'agissant d'un projet paysager et d'économie par le paysage, il s'inscrit dans le programme LEADER.

L'association s'est appuyée sur l'agenda 21 et le Grenelle de l'environnement.

Un travail d'identification de cépages et de parcelles nécessaires pour les plantations a été mené en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère et l'association « Formation pour une terre humaine » basée en Suisse.

Une convention a été signée avec la commune de Prébois pour la création d'un local de vinification devenu depuis le « Pressoir du Trièves ». Puis l'association a créé l'Engrangeou, boutique, caveau des vigneron et lieu de rencontre à Mens.

4 emplois ont été créés et l'association soutient les porteurs de projets et aide les agriculteurs vigneron. Un site Internet permet l'accès direct aux informations.

Parmi les nombreux projets : plantation de vignes et de fruitiers à Avignonet, aménagement de la colline de Brion à Roissard, replantation d'un cépage ancien (l'onchette),...

Le projet se poursuit soutenu par LEADER et EDF en cofinancement et des financements privés (démarche solidaire avec 40 souscripteurs au Pressoir du Trièves).

Débat :

Jérôme Fauconnier introduit le débat en soulignant la démarche exemplaire née de la passion de quelques personnes pour ce projet qui présente un intérêt économique et paysager et qui répond pleinement aux objectifs du programme Leader.

Laurent Viallard s'interroge sur la partie financière du projet.

Gilles Barbe précise que le projet est financé à la fois par le fonds social européen, par le CDDRA et par des fonds propres. Quant au LEADER, il se divise en 2 tranches.

Comment garantir la pérennité de la gestion du foncier ?

Les multi-parcelles sont soit communales, soit privées. L'association rencontre les propriétaires et signe une convention de mise à disposition gratuite du terrain. Un bail est établi quand les plantations commencent.

Jérôme Fauconnier explique que le dernier LEADER conclu entre 2007 et 2013 pour le Trièves a été établi avec le Vercors sur le thème de l'économie du paysage. 64 projets ont été validés; la subvention moyenne est de 22 600€ sachant que LEADER ne finance qu'à hauteur de 50% d'un projet.

Le territoire a bénéficié des crédits LEADER pour, par exemple, les centrales villageoises et le projet « alimentation santé et territoire ».

LEADER 2014-2020

Le Président rappelle les enjeux du programme LEADER 2014-2020:

- Le dépôt des dossiers doit être fait fin 2014 d'où la nécessité de décider rapidement.
- Le portage doit être commun avec le CDDRA et le Leader doit avoir une gouvernance commune avec le CDDRA.
- Le choix du périmètre est à déterminer sachant que 20 à 25 territoires seront sélectionnés sur Rhône-Alpes avec 2 Millions d'euros par territoire. Les projets pourront être subventionnés à hauteur de 80% et même pour certains à 100%.
- Il convient de se déterminer sur 1 ou 2 thèmes parmi 5 thèmes et il serait souhaitable d'avoir au moins une orientation d'ici mercredi prochain (09/07) pour la réunion au CDDRA. Les thèmes possibles sont les suivants :

1/ Placer la préservation des ressources et changement pratique au cœur du développement des territoires ruraux ;

2/ Relocaliser et territorialiser l'économie des territoires ruraux ;

3/ Réaffirmer la force du capital humain dans les processus de développement des territoires ruraux ;

4/ Augmenter la résilience des territoires ruraux face aux impacts du changement climatiques ;

5/ Repenser le système alimentaire des territoires en favorisant la proximité géographique et organisationnelle.

Laurent Viillard demande si une réunion de travail est prévue d'ici mercredi prochain.

Jérôme Fauconnier répond que c'est impossible; mais compte tenu de l'urgence demande à chacun de se prononcer.

Selon Guillaume Gontard, « il faut d'abord choisir si le Trièves souhaite s'inscrire dans le nouveau programme LEADER et la validation des thématiques pourra se faire ultérieurement. Pourquoi ne pas interroger Florin Malafosse qui a travaillé sur le précédent LEADER et qui pourrait indiquer quels axes seraient pertinents. Il s'agirait également de discuter avec les autres territoires potentiellement candidats pour le choix des thématiques ».

Pour Yann Souriau, certains thèmes correspondent peut être à des orientations déjà en cours dans des communes.

Pour Jean-Pierre Agresti, il faut chercher des thèmes communs avec les territoires voisins : l'eau, la forêt où nous avons les mêmes problématiques.

Guy Percevault se questionne connaissant l'incertitude qui plane sur le CDDRA porté par la Métro ou pas...

Ameline Dienot souhaite connaître l'avis et l'argumentaire du Président.

Pour Jérôme Fauconnier, son choix irait sur les deux premiers thèmes. Le croisement entre TEPOS et le 1^{er} thème lui paraît important et sa conviction personnelle le porte vers le 2^{ème} pour avoir une vraie activité économique qui ne soit pas seulement la forêt ou l'agriculture.

Michel Picot demande s'il est possible de rencontrer Florin Malafosse pour expliquer le projet LEADER.

Le technicien de la CCT peut présenter l'ancien projet mais pour expliquer le prochain il serait préférable de rencontrer un technicien du CDDRA.

Pour Jean-Paul Mauberret, il convient d'avoir une vision du territoire et d'avoir une véritable réflexion sur, dans un 1^{er} temps le fait de s'engager ou non sur un nouveau LEADER, et seulement ensuite choisir les thèmes. Il ne faut donc pas choisir ce soir 2 thèmes dans la précipitation. Il propose de se laisser un mois.

Jérôme Fauconnier répond que le travail sera donc peut être infructueux car trop tard, ce qui est risqué. Chaque élu doit réfléchir grâce à sa connaissance de sa commune et du territoire. Un point sera fait au conseil de septembre sur le travail engagé par le CDDRA à la fois sur les questions de périmètre et sur la thématique.

Présentation par le Conseil Général du « programme de développement du très haut débit »

En préambule, Frédérique Puissat rappelle l'intervention du CGI en faveur du Très Haut Débit, projet clé du CGI en terme financier. Elle souligne la politique volontariste du Conseil Général de l'Isère afin de réduire la fracture numérique. Sans cette intervention publique, seules 46 communes sur les 533 existantes auraient été desservies.

Eric Menduni explique la nécessité d'un partenariat avec les EPCI puisqu'il est impossible au CGI d'en assumer seul la charge financière. Le protocole est à adopter rapidement puisqu'il sert à bâtir le cahier des charges. Le pré-accord est fondamental et le CGI attend un engagement de principe pour construire cette stratégie ; sachant que les coûts exacts et le montant de la participation forfaitaire ne seront connus qu'à la fin de l'année 2015.

Cf. document joint « *Stratégie départementale d'aménagement numérique du territoire* »

Pour la première phase, 65% des habitants du Trièves et environ 1300 entreprises, soit un peu plus de 6000 prises tout confondu sont concernés. Les EPCI contribueront forfaitairement, déduction faite des financements de l'Etat et de la Région, pour un montant compris entre 125 et 175 euros la prise (coût réel de la prise 1150€). Le 1^{er} appel de fonds aura lieu en 2015 et s'étalera sur 8 ans. La Caisse des Dépôts peut prêter à des taux abordables avec différé d'amortissement.

Débat :

Laurent Viallard remet en cause la pertinence du critère de +5 employés pour les entreprises et de l'approche choisie pour les entreprises d'abord et ensuite les habitants.

L'important pour Gérard Dangles est la couverture globale du territoire, que ce soit en haut débit, en fibre optique ou en WIFI.

Le Conseil Général s'est assuré que la stratégie réponde à un bon service rendu. En amenant l'une ou l'autre des possibilités, le service est rendu à tous avec un débit satisfaisant et répond aux besoins.

Frédéric Aubert soulève le problème de sa commune où aucune entreprise n'a plus de 5 employés.

Le réseau WIFI permettra quand même d'amener un bon débit malgré le manque de fibre optique assure Eric Menduni.

Victor Vecchiato demande si tous les territoires adhèrent à ce projet.

Mr Menduni répond que près d'un EPCI sur 2 a déjà pris la compétence. Aucun EPCI de l'Isère n'a refusé. Frédérique Puissat souligne que les EPCI comprennent l'importance du projet malgré la question financière.

Pour Gérard Dangles, il s'agit d'un choix budgétaire douloureux puisque la contribution pour 2015 s'élèvera entre 100 et 130 000 € environ mais si le territoire Trièves n'a pas la fibre optique et que les territoires autour l'ont, les entreprises partiront.

Pour Marcel Calvat, il s'agit d'une belle opportunité qu'il ne faut pas manquer mais il se questionne compte tenu des coûts.

Pour Michel Picot, il est important de ne pas se trouver à l'écart de cette évolution.

La CCT a-t-elle les moyens de prendre cet engagement et quelles incidences sur les autres choix, s'interroge Laurent Viallard.

Guillaume Gontard demande s'il serait possible que cette nouvelle compétence implique un nouveau transfert de charges pour les communes.

Jérôme Fauconnier répond qu'il ne peut y avoir de transfert de charges, car les communes n'ont pas de charges attachées à cette compétence. Il invite les conseillers à la commission Finances du jeudi 10/07 car des choix seront à faire face à l'urgence de certains travaux dont l'école de Monestier de Clermont et compte tenu de l'intérêt de ce projet. Une solution possible serait de répartir les coûts en fonction de critères (nombre de prises raccordables ou raccordées, indice de richesse...) et que les communes puissent financer elles-mêmes ce projet, ce qui ferait des sommes tout à fait supportables pour leur budget. Des simulations leur seront envoyées pour en discuter au conseil de septembre.

Il s'agit d'un projet ambitieux rappelle Jean-Noël Gachet, Directeur du territoire Trièves-CG38, qui, au-delà de sa complexité a un enjeu très fort.

Plusieurs conseillers communautaires demandent si des mesures d'accompagnement en terme d'information à la population sont prévues.

Le Conseil Général, conscient de ces enjeux, a fait des réunions publiques en Isère avec une présentation du projet et ses composantes y compris les composantes sanitaires sur la base d'études techniques pour voir où il est possible de s'implanter afin d'amener le service.

Jérôme Fauconnier remercie Jean-Noël Gachet et Eric Menduni du Conseil Général de l'Isère pour leur présence et précise que la position définitive de la CCT sera prise en septembre prochain.

(PJ : diaporama de la présentation).

2- Désignation représentant de la CCT au sein de l'association « sur les pas des Huguenots »

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational mené dans le cadre du programme européen LEADER. Chemin thématique basé sur un fait historique majeur, l'exil de milliers de Huguenots de France vers la Suisse et l'Allemagne. Michel Court est candidat.

Ameline Dienot remercie d'avoir accepté d'ajourner cette décision ce qui lui a permis de prendre contact avec Michel Court.

Vote : Désignation du représentant de la CCT au sein de l'association « sur les pas des huguenots » : Michel Court

☞ Adopté à l'unanimité

3- Indemnités versées au comptable public

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de délibérer pour attribuer une indemnité de conseil (taux à fixer par le conseil communautaire) et une indemnité de confection des documents budgétaires à Mme Agnès REY, Receveur.

Pour info : L'indemnité nette, indemnité de budget comprise, serait de 1390 € cette année pour un taux de 100%.

Vote : Indemnités versées au comptable public : taux de 100%

☞ Adopté à l'unanimité

4- Convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'EHPAD Age d'Or

Départ Marc Delmas et Jeanne Luczanszky

Il a été convenu qu'à partir du 1^{er} mai 2013 et pour une durée d'un an, 50% d'un poste d'adjoint technique de la CCT soit mis à disposition du CIAS pour une durée mensuelle de 75,84 heures. Il est proposé de renouveler cette convention du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014 visant à encadrer la mise à disposition de l'adjoint technique de la CCT au CIAS pour le même volume horaire et pour un coût mensuel de 1400€.

Vote : convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'EHPAD Age d'Or

☞ Adopté à l'unanimité

5- Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables à l'Age d'Or

Une convention a été signée pour l'année 2013 en vue de la mise à disposition d'une partie du poste de Responsable du service Finances de la Communauté de Communes du Trièves au CIAS pour une durée annuelle de 232 heures, soit 19,5 heures mensuelles et pour un coût annuel de 4100 €. Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2014 pour le même volume horaire et le même montant.

Vote : convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables à l'Age d'Or

☞ Adopté à l'unanimité

6- Suppressions/créations de poste

Les suppressions et créations de poste ci-dessous mentionnées ont été soumises à l'avis du Comité technique du 24 juin 2014. Les 2 collègues – représentants de l'employeur et représentants du personnel - ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Suppressions de poste

N° de poste	Grade / quotité / service	motif
2012-72	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 19h50 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Cf. créations
2012-58	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 17h30 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} juillet 2014 Départ en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent
2012-103	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 22h34 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Cf. créations
2012-36	ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 32h46 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Cf. créations

Créations de poste

N° de poste	Grade / quotité / service	motif
2014-72	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 13h00 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Diminution de temps de travail avec accord de l'agent
2014-58	Assistant principal 2 ^{ème} classe de	A effet du 1 ^{er} juillet 2014

	conservation du patrimoine et des bibliothèques à 17h30 hebdomadaires	Réintégration après disponibilité pour convenances personnelles d'un agent
2014-103	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 18h05 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Demande de l'agent de diminuer son temps de travail de manière définitive
2014-36	ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 35h00 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Agent demandant à travailler à temps partiel à hauteur de 60% d'un temps complet

Vote : suppressions et créations de poste

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Attribution marché « confection et consommation des repas des élèves de l'école primaire de Monestier de Clermont dans les locaux du prestataire »

Une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 27 mars 2014 lancée afin de conclure un marché pour la confection et la consommation des repas des élèves de l'école primaire de Monestier de Clermont dans les locaux du prestataire. Une seule offre est parvenue à la CCT. Après analyse, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise APAS Provence dont l'offre a été jugée la mieux-disante.

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer le marché à bons de commandes avec l'entreprise APAS Provence pour un montant unitaire du repas de 5.97€ HT soit 6.30€ TTC (soit + 2.93% par rapport à l'ancien marché de 2012), sur une durée maximum de 3 ans.

Vote : Attribution marché « confection et consommation des repas des élèves de l'école primaire de Monestier de Clermont dans les locaux du prestataire »

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention avec la ligue de l'enseignement dans le cadre du dispositif « lire et faire lire »

La ligue de l'enseignement de l'Isère coordonne depuis l'automne 2000 le dispositif « lire et faire lire » : chaque semaine des bénévoles seniors vont dans les écoles pour lire des histoires à de petits groupes d'enfants durant 20 à 30 minutes. La CCT bénéficie déjà de cette action.

Afin de poursuivre cette action à la rentrée de septembre 2014, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, il est proposé au conseil d'approuver la signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement précisant les modalités techniques et financières de la mise en place de ce dispositif. Le budget total annuel est de 550€.

Vote : Convention avec la Ligue de l'enseignement dans le cadre du dispositif « lire et faire lire »

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Convention d'utilisation de la salle de restauration, des salles de classe de l'école et de la salle polyvalente du gîte de Chichilianne

Il est proposé au conseil d'autoriser une convention d'utilisation de la salle de restauration, des salles de classe de l'école et de la salle polyvalente du gîte de Chichilianne afin d'en définir les modalités d'utilisation.

La convention est valable un an et tacitement reconductible.

Vote : Convention d'utilisation de la salle de restauration, des salles de classe de l'école et de la salle polyvalente du gîte de Chichilianne

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Convention d'utilisation de la salle polyvalente avec la commune de Monestier de Clermont

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente. Celui-ci est utilisé en tant que réfectoire, en salle périscolaire et pour les activités sportives scolaires des écoles de Monestier de Clermont.

La convention est valable un an et n'est pas tacitement reconductible.

Guy Percevault remercie René Chalvin pour la mise à disposition de ces salles.

Vote : Convention d'utilisation de la salle polyvalente avec la commune de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont utilisé par les écoles de Monestier de Clermont en période scolaire selon un planning défini.

La convention est valable un an et n'est pas tacitement reconductible

Vote : Convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver un nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs qui s'adapte :

- à la nouvelle organisation du mercredi pour les familles (écoles le matin)

- au nouveau mode de paiement par rôle

- au transfert des inscriptions du périscolaire de la MEJ au service vie scolaire.

Frédérique Puissat précise qu'il existe des différences entre Monestier et la MEJ parce que le collège de Mens assure les repas de midi les mercredis contrairement à celui de Monestier où le principe de pique-nique a été retenu pour les familles qui le souhaitent.

Vote : Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Convention de participation financière entre la commune du Percy et la CCT

Depuis plusieurs années, la commune du Percy a mis en place une politique de soutien aux enfants et aux jeunes du village par la remise de chèque « Jeune percillou ». Il est donc proposé de passer une convention entre la CCT et la commune du Percy afin de permettre à la CCT d'accepter ce mode de règlement pour les accueils de loisirs et les séjours. Dès réception des chèques, la communauté de communes facturera à la commune du Percy le montant dû.

Vote : Convention de participation financière entre la commune du Percy et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

14 – Convention entre la CCT et le « café Internet »

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de bornes d'accès internet par le Café Internet pour les touristes fréquentant l'OT de Mens. Cette convention précise les tarifs d'accès au wifi encaissés par l'OT et reversés au Café Internet.

Vote : Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et le « café Internet »

☞ **Adopté à l'unanimité**

15 – Convention entre la CCT et l'association « les amis du Musée du Trièves »

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de la billetterie pour les visites guidées de Mens effectuées par les bénévoles de l'association, en lien avec le service tourisme de la CCT. La durée de cette convention vaut pour une année à compter de la date de signature et reconduite par tacite reconduction.

Vote : Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et l'association « les amis du musée du Trièves »

☞ **Adopté à l'unanimité**

16 – Convention entre la CCT et l'association « Fabrique du Trièves »

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation des stands d'exposition des produits de l'association « Fabrique du Trièves ». Cette convention est valide pour une durée de 3 mois à compter de la date de signature.

Vote : Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et l'association « Fabrique du Trièves »

☞ **Adopté à l'unanimité**

17 – Garage camions collecte : autorisation au Président de déposer le permis de construire

Depuis la fusion, les camions de collecte sont stationnés au siège de la CCT à Monestier de Clermont. Ce regroupement des camions permet :

- Une prise de poste de tous les équipages à la même heure (4h00) permettant ainsi de pallier d'éventuelles absences non prévues
- Le lavage des camions sur aire spécifique aménagée avec récupération des eaux usées.

A ce jour, seul 1 camion de collecte peut être stationné dans un garage. Par conséquent, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée le 31/07/2013 au groupement d'architectes MC Architectes- Thierry POULAIN pour la réalisation d'un garage double supplémentaire dans des garages existants mais non adaptés aux camions de collecte. Ce projet s'accompagne de la réalisation de locaux de stockage pour le matériel des services Déchets et Eau potable. Le montant des travaux s'élève à 99 715 € HT. Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer et déposer le permis de construire

Vote : Garage camions collecte : autorisation au Président de déposer le permis de construire

☞ **Adopté à l'unanimité**

18 – Marché « traitement des ordures ménagères résiduelles » : autorisation au Président de signer le marché

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles est arrivé à l'échéance pour le secteur de Monestier de Clermont. Suite à l'appel d'offres lancé pour son renouvellement pour une durée de un an renouvelable 2 fois, la CAO s'est réunie le 17 juin dernier. Après analyse des 2 offres reçues, il est proposé de retenir la société IDEX ENVIRONNEMENT (incinérateur de Pontcharra) dont l'offre a été jugée la mieux-disante. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché.

Tableau des prix :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Traitement des OMR	Tonne	69 € /Tonne	75.90 € / Tonre
TGAP	Tonne	8€ /Tonne (*)	8€ /Tonne (*)

(*) Selon application de la loi de finances 2013, la TGAP évoluera conformément aux modalités décrites dans la loi de finances

Vote : Marché « traitement des ordures ménagères résiduelles » : autorisation au Président de signer le marché

☞ **Adopté à l'unanimité**

19 – Nomination d'un représentant à la CAO du groupement de commande avec la commune de St Paul les Monestier : travaux Pont des Gagères

Par délibération en date du 21 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec la commune de Saint Paul les Monestier pour la coordination des travaux sur le pont de Gagères.

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant représentant la CCT au sein de la CAO du groupement.

Christophe Drure se porte candidat en qualité de titulaire et Daniel Niot en qualité de suppléant.

Vote : Nomination d'un représentant à la CAO du groupement de commande avec la commune de St Paul les Monestier : travaux Pont des Gagères : Christophe Dure Titulaire et Daniel Niot Suppléant

☞ **Adopté à l'unanimité**

20 - Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

- **Conférence des maires :** Michel Picot intervient à propos de cette conférence à mettre en place prochainement. Concernant les sujets à traiter, certains sont hors champs des compétences de l'intercommunalité et un certain nombre de sujets sont intéressants au titre de la représentation de maire. Un des sujets importants sera celui de la mutualisation entre communes et avec la communauté de communes.
En effet, à partir du schéma de mutualisation et du ratio commune/intercommunalité, les dotations de l'Etat augmenteront ou baisseront. D'où l'intérêt de s'en inspirer pour aller vers une mutualisation accrue souligne Jérôme Fauconnier.
Alain Hermil Boudin souhaiterait pouvoir remplir directement via le site de la CCT les procédures relatives aux marchés.
Bernard Combe répond que chaque collectivité est responsable de ses publications. Ces avis d'appel à la concurrence doivent être sur le site de la commune. Il est possible de diffuser gratuitement, via les Affiches. La publication sur le site internet de la CCT est une simple information car la CCT passe également par les Affiches.
Pour Guy Percevault, afin de négocier les tarifs, il serait bien de mutualiser également les contrats de photocopieurs, d'assurances etc.....
- **Groupe scolaire de Monestier de Clermont :** Guillaume Gontard voudrait avoir des informations par rapport au projet du groupe scolaire de Monestier de Clermont. Il a pris connaissance du compte-rendu de la commission « Vie scolaire » et souhaite une présentation de ces différents projets (réhabilitation, construction). Il se questionne également à propos d'une éventuelle étude de programmation.
Guy Percevault répond qu'une étude chiffrée en détail est faite sur le projet « rénovation » mais pas pour un projet « neuf ». Il propose de transmettre cette étude à chaque commune qui pourra ainsi en prendre connaissance. Un groupe de travail va être créé afin de réfléchir. Sachant que le coût oscille entre 1.5 million et 7 millions d'euros (selon travaux de rénovation

ou projet neuf), le problème est avant tout d'ordre financier. Si l'option du groupe scolaire neuf n'est pas choisie, il faudra engager de gros travaux dans le groupe scolaire existant et délocaliser temporairement l'école pour les réaliser.

La décision doit être prise pour la fin de l'année.

Le Président rappelle que la CCT devra mener une réflexion sur la compétence « école ». Les effectifs augmentant chaque année, cela engendre des frais supplémentaires et impacte l'ensemble de la politique du Trièves.

Selon Guillaume Gontard, une étude de programmation globale (démographie, urbanisme, identification des besoins,...) est nécessaire afin d'avoir une vision globale sur l'avenir en termes de choix et d'effectifs. D'autre part, Il est important de savoir si le budget parviendra à dégager de l'autofinancement sur des projets pour faire autre chose qu'assurer le fonctionnement de la CCT. Il est donc nécessaire de prendre le temps de la réflexion.

Pour Laurent Viillard, prendre le temps est une chose mais il y a une incidence financière à la location de locaux provisoires : ceux-ci coûtent chaque année. D'autres questions se posent : Que va-t-on faire de l'école existante ? Est-il possible de valoriser ces investissements ? Aujourd'hui, le budget ne permet pas de faire grand-chose. Aussi, il convient de ne pas se focaliser uniquement sur l'argent de manière à anticiper le travail par une étude.

Pour le Président, effectivement, les conditions de travail de cette école ne conviennent pas, mais la question est de savoir si l'ensemble des communes du Trièves est prêt à payer pour ce projet dont la compétence n'est portée que par certaines. Tout le monde est-il convaincu que les écoles sont une compétence d'intérêt communautaire s'interroge Jérôme Fauconnier ?

Il rappelle également qu'il s'agit d'un dossier ancien dont la CCT a hérité.

Pour Ameline Dienot, il faut anticiper l'avenir et être ambitieux. L'héritage d'un historique peut permettre d'utiliser les connaissances pour aboutir à la réalisation concrète d'un travail à mener tous ensemble.

Pour Jérôme Fauconnier, les communes devront tenir ce discours aussi au sein de leur conseil municipal. Les décisions prises dans chaque conseil municipal peuvent avoir des conséquences sur la CCT.

- **Collège du Trièves à Mens** : Jean-Paul Mauberret soulève la situation du collège du Trièves où dans le projet d'établissement est prévue une classe « option sport » pour recruter 12 élèves de plus par an et sur 3 ans. Or, cette classe est menacée.

Il se fait le porteur de la demande des parents d'élèves et des enseignants pour solliciter le soutien de la CCT à travers une motion.

Marcel Calvat a assisté au dernier CA dans lequel la pétition a été présentée. Selon lui, le risque est que 6 places soient occupées par des élèves ne correspondant pas aux critères pour une classe « option sport ». Un élu de la CCT pourrait-il assister à la réunion prévue le 10 juillet prochain avec Mme Leskco (Directrice l'inspection académique) ?

Guy Percevault ira représenter la CCT à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.